

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 16 décembre 2019 à 19h30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- M. Jacques Tessier, Maire suppléant
- Mme Jocelyne Boivin, conseillère
- M. Yvan Duval, conseiller
- M. Clément Gignac, conseiller
- M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
- M. Claude Tessier, conseiller

**ÉGALEMENT PRÉSENTE:** Mme Vivian Viviers, directrice générale

**ABSENCE MOTIVÉE :** M. Michel Croteau, Maire

Les membres du conseil présents forment quorum.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2019 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspecteur municipal ;
  - a. P.I.I.A. Superficie d'occupation;
7. Rapport de la directrice générale ;
  - a. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil ;
8. Adoption du *Règlement 2019-270 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2020* ;
9. Demande de dérogation mineure pour le 888, chemin Thomas-Maher ;
10. Dossier 414, chemin Thomas-Maher ;
11. Augmentation temporaire de la marge de crédit ;
12. Adoption du plan de sécurité civile ;
13. Autres sujets ;
14. Période de questions
15. Levée de la séance.

### **1- Ouverture de la séance**

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire suppléant M. Jacques Tessier souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

### **2.- Adoption de l'ordre du jour**

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que déposé tout en laissant le point 14 « Autres sujets » ouvert.

**CA-131-2019 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté tel que préparé par la secrétaire-trésorière.**

**ADOPTÉ**

### **3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2019**

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2019.

**CA-132-2019 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2019 est adopté tel que préparé par la secrétaire-trésorière.**

**ADOPTÉ**

### **4.- Adoption des listes et rapports mensuels**

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de novembre 2019 ;
- Conciliation bancaire au 30 novembre 2019 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de novembre 2019.

**CA-133-2019 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de novembre 2019 sont adoptés tel que soumis.**

**ADOPTÉ**

### **5.- Certificats de crédits disponibles**

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de décembre 2019.

**CA-134-2019 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.**

**ADOPTÉ**

## **6.- Rapport de l'inspecteur municipal**

Mme Viviers mentionne aux membres du conseil que pour le mois de novembre 2019, aucun permis n'a été émis.

Elle remet aux membres le rapport d'activités préparé par l'inspecteur pour le mois de décembre.

**CA-135-2019 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal.**

**ADOPTÉ**

## **7.- Rapport de la directrice générale**

Mme Viviers énumère la correspondance reçue :

- Lettre de remerciements de Popote Multi-Services;
- Lettre du ministère de la Sécurité publique concernant la facture de la SQ pour 2020;

### **a) Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil**

Mme Viviers demande aux membres qui n'ont pas remis leur document de le compléter et le remettre cette semaine.

**CA-136-2019 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.**

**ADOPTÉ**

## **8. Adoption du Règlement 2019-270 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2020**

Le Maire suppléant, M. Jacques Tessier, soumet pour adoption le *Règlement no 2019-270 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2020*.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2019-270 et renoncent à sa lecture.

**CA-137-2019 Sur proposition de M. Yvan Duval, et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2019-270, tel que rédigé.**

**ADOPTÉ**

---

### **9.- Demande de dérogation mineure pour le 888, chemin Thomas-Maher**

M. Claude Tessier explique le dossier et ajoute que les membres du CCU recommandent de refuser la demande de dérogation mineure puisqu'elle ne rencontre pas les exigences de notre règlement de zonage. Mme Morneau demande à rediscuter de ce dossier et aimerait revenir au Comité consultatif d'urbanisme avec une autre proposition. Ce point est reporté à la prochaine réunion.

**CA-138-2019 Sur proposition de M. Claude Tessier, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil reporte ce dossier jusqu'à ce que la propriétaire ait déposé une nouvelle proposition au CCU.**

**ADOPTÉ**

### **10.- Dossier 414 chemin Thomas-Maher**

Ce dossier est reporté puisqu'il est toujours à l'étude avec le ministère de l'Environnement.

**CA-139-2019 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil reporte ce dossier jusqu'à ce qu'une réponse définitive soit émise par le ministère de l'Environnement concernant la présence d'un puits sur ce terrain.**

**ADOPTÉ**

### **11.- Augmentation de la marge de crédit**

Mme Viviers explique aux membres du Conseil que tous les coûts de construction de l'Hôtel de Ville ont été acquittés sauf la retenue de 10% puisque certains travaux ne sont pas terminés. Également les coûts de réfection du chemin Thomas-Maher sont à acquittés mais le remboursement de la subvention pour l'Hôtel de Ville ne sera remboursé qu'en mars prochain. Elle soumet donc une demande temporaire d'augmentation de la marge de crédit de 200 000 \$ jusqu'en février prochain alors que le premier versement de taxes sera déposé.

**CA-140-2019 Sur proposition de M. Clément Gignac, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil sollicite de la Caisse Desjardins St-Raymond Ste-Catherine, une augmentation de la marge de crédit pour un montant de 200 000 \$ supplémentaire en attendant le remboursement de la TECQ 2014-2019 afin de couvrir les montants d'opération de la Ville jusqu'en mars 2020 et autorise le maire et la secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.**

### **12. Adoption du plan de sécurité civile**

*ATTENDU* que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* est entré en vigueur le 9 novembre 2019;

---

**ATTENDU** que les villes ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**ATTENDU** que la Ville de Lac-Saint-Joseph est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

**ATTENDU** que le conseil municipal de la Ville de Lac-Saint-Joseph reconnaît que la ville peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**ATTENDU** que le conseil municipal comprend l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

**ATTENDU** que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

**ATTENDU** que les mesures mises en place par la Ville et consignées dans le plan municipal de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

**ATTENDU** que les villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph ont signé une entente intermunicipale en sécurité civile, en juillet 2019;

**CA-141-2019 IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Mme Jocelyne Boivin et résolu d'adopter le plan municipal de sécurité civile de la Ville de Lac-Saint-Joseph ;**

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que Mme Vivian Viviers, directrice générale soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan municipal de sécurité civile.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que cette résolution abroge tout plan municipal de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

**ADOPTÉ**

**13.- Autres sujets**

Aucun autre sujet n'a été discuté.

**14.- Période de questions**

Aucune question n'est soulevée

---

**15.- Levée de la séance**

La séance est levée à 20h10.

**CA-142-2019 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h10.**

**ADOPTÉ**

---

**Jacques Tessier**  
**Maire suppléant**

---

**Vivian Viviers**  
**Secrétaire-trésorière**